

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 40 MOYENS GENERAUX

40.2017.01 Modification du collège des EPCI dans les statuts du syndicat mixte du Parc suite aux préconisations de la loi NoTRE

### RAPPORT

Afin de pouvoir intégrer les modifications de découpage territorial concernant les EPCI contenus dans la loi NOTRE et entrés en vigueur au 1er janvier 2017, nous sommes amenés à vous proposer une refonte de nos articles 8-1 et 8-5b de nos statuts actuels. En effet, nous étions précédemment concernés territorialement par 22 EPCI dont deux communautés d'agglomération (CABA et Clermont Communauté) et nous ne sommes désormais plus concernés que par 16 EPCI (8 sur le Cantal et 8 sur le Puy de Dôme) ainsi que l'illustre la carte figurant en annexe.

Concernant les EPCI cantaliens où cela a moins fusionné pour l'instant, nous sommes concernés par la CABA (aucun contact en dehors du Scot), la CC des Hautes-Terres qui regroupe les ex Communautés de Communes du pays de Murat, de Massiac et une partie du Cézallier, la CC Caldaquès-Aubrac-Pierrefort-Planèze destinée à devenir la CC du pays de St Flour, la CC de Cère et Goul en Carladès, celle du pays de Mauriac, celle du pays de Salers, celle de Sumène Artense et celle du pays Gentiane.

Côté Puy de Dôme, nous sommes en relation territoriale avec territorialement Clermont Auvergne Métropole sur le collège Agglo porte en tant que communauté urbaine, Combrailles Sioule et Morge (ex Manzat co), Riom, Limagne et Volcans pour Volvic Sources et Volcans, Chavanon Combrailles et Volcans (Pontgibaud), Dôme Sancy Artense, Sancy et Mond'Arverne communauté (Les Cheires) et Issoire Val d'Allier (Ardes communauté).

Riom, Limagne et Volcans, Dôme Sancy Artense, Sancy, Issoire Val d'Allier et Mond'Arverne communautés comprennent des EPCI qui avant la fusion étaient adhérents du syndicat mixte du parc et avaient approuvé la charte. De fait ces nouveaux EPCI doivent reprendre les engagements antérieurs souscrits par une partie au moins de leurs membres du fait de la règle de continuité des contrats. Il en est de même pour le département du Cantal où sept des EPCI cités sont dans cette configuration. La CABA qui n'avait pas approuvé la charte, ni adhéré au syndicat mixte restera donc à part et Clermont Communauté devenue communauté urbaine sous l'appellation Clermont Auvergne Métropole restera dans le collège « Villes et agglomérations porte » où elle figurait déjà

Cela fait donc 12 EPCI à ce jour qui continueront d'adhérer au syndicat mixte dans le collège des EPCI qui comportaient 14 places pourvues jusqu'à ce jour et un sur le collège ville et agglo-porte.

Nous vous proposons de maintenir la représentation de chacun de ces EPCI sous forme d'un délégué titulaire assorti d'un suppléant qui seraient désignés par leurs conseils communautaires respectifs. Chaque délégué titulaire disposerait de deux voix comme auparavant, ce qui réduit le montant des voix alloué au collège correspondant de 4 voix et nous oblige à revoir notre nombre global de voix précédemment fixé à 200.

#### **La rédaction de l'article 8-1 serait ainsi modifiée :**

1<sup>er</sup> alinéa : LE SMPNRVA est administré par un Comité syndical composé de **196 voix** réparties dans les collèges suivants

Paragraphe consacré au collège des EPCI : (situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc) non agglomérations portes : **12** représentants désignés par l'ensemble des délégués de cette catégorie d'EPCI adhérents avec deux voix par représentant soit un total **de 24** voix.

#### **La rédaction de l'article 8-5b serait ainsi modifiée :**

Ce collège est ensuite constitué de ces 12 délégués et pourra évoluer en nombre si dans le cours de la période de validité de la charte, de nouveaux EPCI souhaitaient le rejoindre dans les mêmes conditions que les autres, à savoir délibération approuvant la charte, adhésion au syndicat mixte et désignation de deux délégués au sein du conseil communautaire correspondant.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Nous vous proposons de maintenir les conditions tarifaires d'adhésion antérieures pour ces EPCI et ceux du collège villes et agglomérations portes qui reposaient sur des forfaits par strate démographique et figurent dans le dernier paragraphe de l'article 13-1 de nos statuts :

500 euros en dessous de 25000 habitants  
1000 euros entre 25000 et 50000 habitants  
1500 euros entre 50000 et 100000 habitants  
2000 euros au-delà de 100000 habitants

Nous vous proposons enfin d'adresser postérieurement à ce comité syndical un courrier, signé du président, récapitulant ces dispositions aux 12 EPCI concernés avec un modèle de délibération destiné à leur faciliter la tâche.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les modifications statutaires énoncées ci-dessus et concernant les articles 8-1 et 8-5b.

Sur le fait de maintenir les tarifs d'adhésion forfaitaires des EPCI aux montants figurant dans l'article 13-1

Sur le fait d'autoriser le président à adresser un courrier récapitulatif assorti d'un modèle de délibération aux EPCI concernés par la réforme.

>>> **Il vous est demandé de bien vouloir valider les propositions faites dans le présent rapport.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 145/200

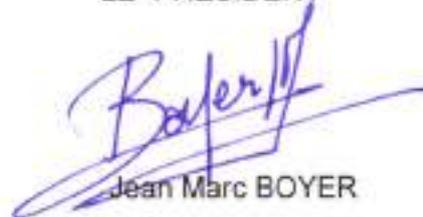
Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 40 MOYENS GENERAUX

40.2017.01 Modification des statuts du syndicat mixte du Parc suite aux préconisations de la loi NOTRE dans le cadre des modifications de découpage territorial concernant les EPCI

### RAPPORT

Afin de pouvoir intégrer les modifications de découpage territorial concernant les EPCI contenus dans la loi NOTRE et entrés en vigueur au 1er janvier 2017, nous sommes amenés à vous proposer une refonte de nos articles 8-1 et 8-5b de nos statuts actuels. En effet, nous étions précédemment concernés territorialement par 22 EPCI dont deux communautés d'agglomération (CABA et Clermont Communauté) et nous ne sommes désormais plus concernés que par 16 EPCI (8 sur le Cantal et 8 sur le Puy de Dôme) ainsi que l'illustre la carte figurant en annexe.

Concernant les EPCI cantaliens où cela a moins fusionné pour l'instant, nous sommes concernés par la CABA (aucun contact en dehors du Scot), la CC des Hautes-Terres qui regroupe les ex Communautés de Communes du pays de Murat, de Massiac et une partie du Cézallier, la CC Caldaquès-Aubrac-Pierrefort-Planèze destinée à devenir la CC du pays de St Flour, la CC de Cère et Goul en Carladès, celle du pays de Mauriac, celle du pays de Salers, celle de Sumène Artense et celle du pays Gentiane.

Côté Puy de Dôme, nous sommes en relation territoriale avec territorialement Clermont Auvergne Métropole sur le collège Agglo porte en tant que communauté urbaine, Combrailles Sioule et Morge (ex Manzat co), Riom, Limagne et Volcans pour Volvic Sources et Volcans, Chavanon Combrailles et Volcans (Pontgibaud), Dôme Sancy Artense, Sancy et Mond'Arverne communauté (Les Cheires) et Issoire Val d'Allier (Ardes communauté).

Riom, Limagne et Volcans, Dôme Sancy Artense, Sancy, Issoire Val d'Allier et Mond'Arverne communautés comprennent des EPCI qui avant la fusion étaient adhérents du syndicat mixte du parc et avaient approuvé la charte. De fait ces nouveaux EPCI doivent reprendre les engagements antérieurs souscrits par une partie au moins de leurs membres du fait de la règle de continuité des contrats. Il en est de même pour le département du Cantal où sept des EPCI cités sont dans cette configuration. La CABA qui n'avait pas approuvé la charte, ni adhéré au syndicat mixte restera donc à part et Clermont Communauté devenue communauté urbaine sous l'appellation Clermont Auvergne Métropole restera dans le collège « Villes et agglomérations porte » où elle figurait déjà

Cela fait donc 12 EPCI à ce jour qui continueront d'adhérer au syndicat mixte dans le collège des EPCI qui comportaient 14 places pourvues jusqu'à ce jour et un sur le collège ville et agglo-porte.

Nous vous proposons de maintenir la représentation de chacun de ces EPCI sous forme d'un délégué titulaire assorti d'un suppléant qui seraient désignés par leurs conseils communautaires respectifs. Chaque délégué titulaire disposerait de deux voix comme auparavant, ce qui réduit le montant des voix alloué au collège correspondant de 4 voix et nous oblige à revoir notre nombre global de voix précédemment fixé à 200.

#### **La rédaction de l'article 8.1 serait modifiée comme suit :**

Le SMPNRVA est administré par un Comité Syndical composé de 196 voix réparties dans les collèges suivants (Ce nombre de voix peut évoluer en fonction du nombre d'EPCI adhérents et des villes et agglomération portes).

**Paragraphe consacré au collège des EPCI** (situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc) non agglomérations portes : 12 représentants (évolutif) désignés respectivement par chaque EPCI adhérent, avec 2 voix par représentant, soit un total de 24 voix (évolutif).

**Paragraphe consacré au collège des villes et des EPCI agglomérations portes** : 2 représentants maximum désignés respectivement par la ville porte concernée et l'EPCI agglomération porte (Clermont Auvergne Métropole), avec 2 voix par représentant, soit un total de 4 voix maximum.

#### **La rédaction de l'article 8.5 serait modifiée comme suit :**

- a. Chaque EPCI non agglomération porte adhérent du Parc désigne un délégué et un suppléant qui doivent obligatoirement avoir la qualité de conseiller communautaire au sein de l'EPCI.
- b. Ce collège est constitué de ces 12 délégués et pourra évoluer en nombre de représentants de la période de validité de la charte, de nouveaux EPCI souhaitaient rejoindre le Parc dans les conditions règlementaires.

063-256300237-20170206-40-2017-01v2-DE  
Date de transmission : 13/09/2017  
Date de réception préfecture : 13/09/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## La rédaction de l'article 8.6 serait modifiée comme suit :

- a. Chaque EPCI agglomération porte et ville porte adhérent du Parc désigne un délégué et un suppléant qui doivent obligatoirement avoir la qualité, respectivement, de conseiller communautaire au sein de l'EPCI et de conseiller municipal au sein de la ville porte.
- b. Ce collège est constitué de 2 représentants maximum.

## La rédaction de l'article 8.7 serait modifiée comme suit :

8.7 – Rôle des suppléants.

En cas de vacance de poste concernant un ou des représentants de la Région, des Départements, des EPCI aggro porte ou non aggro porte et des villes portes, la collectivité ou l'établissement concerné procède dans les plus courts délais à son remplacement.

En cas de vacance de poste concernant un ou des représentants des communes territoriales, le membre partant est automatiquement remplacé par son suppléant.

Lors des réunions, les suppléants disposent des mêmes droits que les représentants titulaires. Les suppléants ne peuvent prendre partie au vote si le membre titulaire est présent.

Seuls les délégués titulaires pourront participer à l'élection des représentants des communes territoriales.

Nous vous proposons de maintenir les conditions tarifaires d'adhésion antérieures pour ces EPCI et ceux du collège villes et agglomérations portes qui reposaient sur des forfaits par strate démographique et figurent dans le dernier paragraphe de l'article 13-1 de nos statuts :

500 euros en dessous de 25000 habitants

1000 euros entre 25000 et 50000 habitants

1500 euros entre 50000 et 100000 habitants

2000 euros au-delà de 100000 habitants

Nous vous proposons enfin d'adresser postérieurement à ce comité syndical un courrier, signé du président, récapitulant ces dispositions aux 12 EPCI concernés avec un modèle de délibération destiné à leur faciliter la tâche.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les modifications statutaires énoncées ci-dessus et concernant les articles 8.1, 8.5, 8.6 et 8.7.

Sur le fait de maintenir les tarifs d'adhésion forfaitaires des EPCI aux montants figurant dans l'article 13-1

Sur le fait d'autoriser le président à adresser un courrier récapitulatif assorti d'un modèle de délibération aux EPCI concernés par la réforme.



**Il vous est demandé de bien vouloir valider les propositions faites dans le présent rapport.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-40-2017-01v2-DE  
Date de télétransmission : 13/09/2017  
Date de réception préfecture : 13/09/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-40-2017-01V3-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 40 MOYENS GENERAUX

40.2017.01 Modification des statuts du syndicat mixte du Parc suite aux préconisations de la loi NOTRE dans le cadre des modifications de découpage territorial concernant les EPCI – (annule et remplace la délibération initiale en raison d'une erreur matérielle)

### RAPPORT

Afin de pouvoir intégrer les modifications de découpage territorial concernant les EPCI contenus dans la loi NOTRE et entrés en vigueur au 1er janvier 2017, nous sommes amenés à vous proposer une refonte de nos articles 8-1 et 8-5b de nos statuts actuels. En effet, nous étions précédemment concernés territorialement par 22 EPCI dont deux communautés d'agglomération (CABA et Clermont Communauté) et nous ne sommes désormais plus concernés que par 16 EPCI (8 sur le Cantal et 8 sur le Puy de Dôme) ainsi que l'illustre la carte figurant en annexe.

Concernant les EPCI cantaliens où cela a moins fusionné pour l'instant, nous sommes concernés par la CABA (aucun contact en dehors du Scot), la CC des Hautes-Terres qui regroupe les ex Communautés de Communes du pays de Murat, de Massiac et une partie du Cézallier, la CC Caldaquès-Aubrac-Pierrefort-Planèze destinée à devenir la CC du pays de St Flour, la CC de Cère et Goul en Carladès, celle du pays de Mauriac, celle du pays de Salers, celle de Sumène Artense et celle du pays Gentiane.

Côté Puy de Dôme, nous sommes en relation territoriale avec territorialement Clermont Auvergne Métropole sur le collège Agglo porte en tant que communauté urbaine, Combrailles Sioule et Morge (ex Manzat co), Riom, Limagne et Volcans pour Volvic Sources et Volcans, Chavanon Combrailles et Volcans (Pontgibaud), Dôme Sancy Artense, Sancy et Mond'Arverne communauté (Les Cheires) et Issoire Val d'Allier (Ardes communauté).

Riom, Limagne et Volcans, Dôme Sancy Artense, Sancy, Issoire Val d'Allier et Mond'Arverne communautés comprennent des EPCI qui avant la fusion étaient adhérents du syndicat mixte du parc et avaient approuvé la charte. De fait ces nouveaux EPCI doivent reprendre les engagements antérieurs souscrits par une partie au moins de leurs membres du fait de la règle de continuité des contrats. Il en est de même pour le département du Cantal où sept des EPCI cités sont dans cette configuration. La CABA qui n'avait pas approuvé la charte, ni adhéré au syndicat mixte restera donc à part et Clermont Communauté devenue communauté urbaine sous l'appellation Clermont Auvergne Métropole restera dans le collège « Villes et agglomérations porte » où elle figurait déjà

Cela fait donc 12 EPCI à ce jour qui continueront d'adhérer au syndicat mixte dans le collège des EPCI qui comportaient 14 places pourvues jusqu'à ce jour et un sur le collège ville et agglo-porte.

Nous vous proposons de maintenir la représentation de chacun de ces EPCI sous forme d'un délégué titulaire assorti d'un suppléant qui seraient désignés par leurs conseils communautaires respectifs. Chaque délégué titulaire disposerait de deux voix comme auparavant, ce qui réduit le montant des voix alloué au collège correspondant de 4 voix et nous oblige à revoir notre nombre global de voix précédemment fixé à 200.

#### **La rédaction de l'article 8.1 serait modifiée comme suit :**

Le SMPNRVA est administré par un Comité Syndical composé de 196 voix réparties dans les collèges suivants (Ce nombre de voix peut évoluer en fonction du nombre d'EPCI adhérents et des villes et agglomération portes).

**Paragraphe consacré au collège des EPCI** (situés en tout ou partie dans le périmètre du Parc) non agglomérations portes : 12 représentants (évolutif) désignés respectivement par chaque EPCI adhérent, avec 2 voix par représentant, soit un total de 24 voix (évolutif).

**Paragraphe consacré au collège des villes et des EPCI agglomérations portes** : 2 représentants maximum désignés respectivement par la ville porte concernée et l'EPCI agglomération porte (Clermont Auvergne Métropole), avec 2 voix par représentant, soit un total de 4 voix maximum.

#### **La rédaction de l'article 8.5 serait modifiée comme suit :**

- Chaque EPCI non agglomération porte adhérent du Parc désigne un délégué et un suppléant qui doivent obligatoirement avoir la qualité de conseiller communautaire
  - Ce collège est constitué de ces 12 délégués et pourra évoluer en période de validité de la charte, de nouveaux EPCI souhaitaient
- conditions règlementaires.

causes de l'EPCI  
063 256300237-20170206-40-2017-01V3-DE  
Date de rétrotransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017  
Préfecture du Puy de Dôme

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## La rédaction de l'article 8.6 serait modifiée comme suit :

- a. Chaque EPCI agglomération porte et ville porte adhérent du Parc désigne un délégué et un suppléant qui doivent obligatoirement avoir la qualité, respectivement, de conseiller communautaire au sein de l'EPCI et de conseiller municipal au sein de la ville porte.
- b. Ce collège est constitué de 2 représentants maximum.

## La rédaction de l'article 8.7 serait modifiée comme suit :

8.7 – Rôle des suppléants.

En cas de vacance de poste concernant un ou des représentants de la Région, des Départements, des EPCI aggro porte ou non aggro porte et des villes portes, la collectivité ou l'établissement concerné procède dans les plus courts délais à son remplacement.

En cas de vacance de poste concernant un ou des représentants des communes territoriales, le membre partant est automatiquement remplacé par son suppléant.

Lors des réunions, les suppléants disposent des mêmes droits que les représentants titulaires. Les suppléants ne peuvent prendre partie au vote si le membre titulaire est présent.

Seuls les délégués titulaires pourront participer à l'élection des représentants des communes territoriales.

Nous vous proposons de maintenir les conditions tarifaires d'adhésion antérieures pour ces EPCI et ceux du collège villes et agglomérations portes qui reposaient sur des forfaits par strate démographique et figurent dans le dernier paragraphe de l'article 13-1 de nos statuts :

- 500 euros en dessous de 25000 habitants
- 1000 euros entre 25000 et 50000 habitants
- 1500 euros entre 50000 et 100000 habitants
- 2000 euros au-delà de 100000 habitants

Nous vous proposons enfin d'adresser postérieurement à ce comité syndical un courrier, signé du président, récapitulant ces dispositions aux 12 EPCI concernés avec un modèle de délibération destiné à leur faciliter la tâche.

Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur les modifications statutaires énoncées ci-dessus et concernant les articles 8.1, 8.5, 8.6 et 8.7.

Sur le fait de maintenir les tarifs d'adhésion forfaitaires des EPCI aux montants figurant dans l'article 13-1

Sur le fait d'autoriser le président à adresser un courrier récapitulatif assorti d'un modèle de délibération aux EPCI concernés par la réforme.



**Il vous est demandé de bien vouloir valider les propositions faites dans le présent rapport.**

## DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-40-2017-01V3-DE  
Date de télétransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-01v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,01 Examen et vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du receveur - Budget Principal

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) -  
PRINCIPAL

Compte Administratif 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	3 111 619.60	3 409 497.18
	Section d'investissement	508 097.13	462 312.71
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		26 475.38
	Report en section d'investissement (001)	4 732.73	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 624 449.46	3 898 285.27
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	23 900.00	63 500.00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	23 900.00	63 500.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	3 111 619.60	3 435 972.56
	Section d'investissement	536 729.86	525 812.71
	TOTAL CUMULE	3 648 349.46	3 961 785.27

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	23 900.00	63 500.00
13	Subventions d'investissement		38 800.00
21	Immobilisations corporelles	15 700.00	
27	Autres immobilisations financières	8 200.00	24 700.00



Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-01v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

Roger Gardes et Jean Marc Boyer ne prennent pas part aux votes.

Nombre de voix exprimées : 110/200

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-02v5-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2017  
Date de réception préfecture : 20/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,02 Examen et vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Chauffeour

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Compte Administratif 2016

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	150 457.49	139 656.00
	Section d'investissement	1 298.90	6 393.57
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		34 804.55
	Report en section d'investissement (001)		7 492.90
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		151 756.39	188 347.02

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	150 457.49	174 460.55
	Section d'investissement	1 298.90	13 886.47
	TOTAL CUMULE	151 756.39	188 347.02

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



**Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chauffeour.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-02v5-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2017  
Date de réception préfecture : 20/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chauffe-four.

Roger Gardes et Jean Marc Boyer ne prennent pas part aux votes.

Nombre de voix exprimées : 110/200

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-03v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,03 Examen et vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Godivelle et Rocher de la Jacquette

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -  
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Compte Administratif 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET						II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES						A 2
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	86 813.71	30 801.02	35 900.00		20 112.69
012	CHARGES DE PERSONNEL	55 500.00	55 500.00			
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'eux					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	142 313.71	86 301.02	35 900.00		20 112.69
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues	1 050.00				1 050.00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	143 363.71	86 301.02	35 900.00		21 162.69
023	Virement à la section d'investissement (2)	36.29				36.29
042	Cpte. d'ordre de transfert entre sections (2)	1 200.00	1 150.44			49.56
043	Cpte. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	1 236.29	1 150.44			85.85
	<b>TOTAL</b>	144 600.00	87 451.46	35 900.00		21 248.54
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)						

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine à ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	103 521.88	94 175.00	6 900.00		2 446.88
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	103 521.88	94 175.00	6 900.00		2 446.88
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	103 521.88	94 175.00	6 900.00		2 446.88
042	Cpte. d'ordre de transfert entre sections (2)					
043	Cpte. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	103 521.88	94 175.00	6 900.00		2 446.88
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 (3)		41 078.12				

- (1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (2) DF 023 = R/ 021 ; ZI 040 = RF 042 ; R/ 040 = DF 042 ; DI 047 = R/ 041 ; DF 043 = RF 043  
 (3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté)  
 (4) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagement/développement, ZAC... par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexés.  
 (5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
 (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation réelle en espèces au profit d'un service public non personnalisé ou vice ou qu'il crée.  
 (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe N° 46).  
 (8) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.



**Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.**

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20170206-41-2017-03v3-DE  
 Date de télétransmission : 17/03/2017  
 Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette.

Roger Gardes et Jean Marc Boyer ne prennent pas part aux votes.

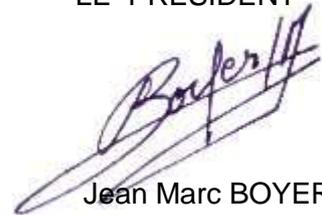
Nombre de voix exprimées : 110/200

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-04v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,04 Examen et vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Chastreix

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) - Compte Administratif 2016  
RESERVE CHASTREIX SANCY

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	230 238.45	201 190.00
	Section d'investissement	11 955.74	7 330.68
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		52 914.74
	Report en section d'investissement (001)	103.97	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		242 298.16	261 435.42
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	230 238.45	254 104.74
	Section d'investissement	12 059.71	7 330.68
	TOTAL CUMULE	242 298.16	261 435.42

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		



**Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-04v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Réserve de Chastreix Sancy.

Roger Gardes et Jean Marc Boyer ne prennent pas part aux votes.

Nombre de voix exprimées : 110/200

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,05 Examen et vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Boutique

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) -  
BOUTIQUE DU PARC

Compte Administratif 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	85 119.33	87 784.84
	Section d'investissement		
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		21 403.01
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	<b>85 119.33</b>	<b>109 187.85</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	85 119.33	109 187.85
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>85 119.33</b>	<b>109 187.85</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		



**Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Boutique du Parc.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-05v4-DE  
Date de télétransmission : 20/03/2017  
Date de réception préfecture : 20/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Boutique du Parc.

Roger Gardes et Jean Marc Boyer ne prennent pas part aux votes.

Nombre de voix exprimées : 110/200

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Boyer', is written over a horizontal line. The signature is slanted and includes a long horizontal stroke at the end.

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-06v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,06 Examen et vote du Compte Administratif 2016 et du Compte de Gestion du receveur - Budget annexe Cellule Chaîne des Puys

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2016 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAÎNE DES PUY) - CELLULE CHAÎNE DES PUY Compte Administratif 2016

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	298 647 27	305 224 00
	Section d'investissement	18 593 38	43 872 92
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		12 236 56
	Report en section d'investissement (001)	31 130 86	
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		348 371 51	361 333 48
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		12 300 00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		12 300 00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	298 647 27	317 460 56
	Section d'investissement	49 724 24	56 172 92
	TOTAL CUMULE	348 371 51	373 633 48

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		12 300 00
13	Subventions d'investissement		12 300 00



**Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Cellule Chaîne des Puys.**

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-06v3-DE  
Date de télétransmission : 17/03/2017  
Date de réception préfecture : 17/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le comité syndical approuve le Compte Administratif 2016 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Annexe Cellule Chaîne des Puys.

Roger Gardes et Jean Marc Boyer ne prennent pas part aux votes.

Nombre de voix exprimées : 110/200

Pour : 110

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,07 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget Principal

### RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016	297 877,58 €
Excédent reporté 2015	26 475,38 €
Excédent final cumulé	324 352,96€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016	- 45 784,42 €
Déficit antérieur 2015	- 4 732,73 €
Déficit final cumulé	-50 517,15 €

#### RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	23 900,00 €
Recettes	63 500,00 €
Solde excédentaire	39 600,00 €

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	- 50 517,15 €
Solde des restes à réaliser	39 600,00 €
Déficit	-10 917,15 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- > Exécution du virement à la section d'investissement : 10 917,15 €
- > Affectation au report à nouveau : 313 435,81 €

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget Principal,

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,08 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2015 - Budget annexe  
Chaudefour

### RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016	-10 801,49 €
Excédent reporté 2015	34 804,55 €
Excédent final cumulé	<u>24 003,06 €</u>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016	5 094,87 €
Excédent antérieur 2015	7 492,90 €
Excédent final cumulé	<u>12 587,57 €</u>

#### RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	<u>0,00 €</u>

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final cumulé	12 587,57 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent final	<u>12 587,57 €</u>

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

> Affectation au report à nouveau : 24 003,06 €

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget annexe Chauffage.

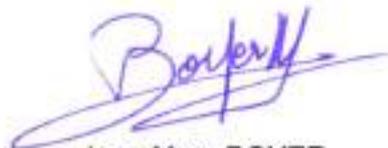
Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,09 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget annexe  
Godivelle et Rocher de la Jacquette

### RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016	-22 276,46 €
Excédent reporté 2015	41 078,12 €
Excédent final cumulé	<u>18 801,66 €</u>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016	-266,90 €
Excédent antérieur 2015	2 463,71 €
Excédent final cumulé	<u>2 196,81 €</u>

#### RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	<u>0,00 €</u>

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Excédent final cumulé	2 196,81 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent final	<u>2 196,81 €</u>

>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- > Affectation au report à nouveau : 18 801,66 €

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget annexe Godivelle et Rocher de la Jacquette.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-10-DE  
Date de télétransmission : 16/02/2017  
Date de réception préfecture : 16/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,10 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget annexe Chastreix

### RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016	- 29 048,45 €
Excédent reporté 2015	52 914,74 €
Excédent final cumulé	<u>23 866,29 €</u>

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice 2016	- 4 625,06 €
Déficit antérieur 2015	- 103, 97 €
Déficit final cumulé	<u>- 4 729,03 €</u>

#### RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €
Solde	<u>0,00 €</u>

#### BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Déficit final	- 4 729,03 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Déficit final	<u>- 4 729,03 €</u>

**>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :**

- > **Exécution du virement à la section d'investissement : 4 729,03 €**
- > **Affectation au report à nouveau : 19 137,26 €**

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget annexe Chastreix.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,11 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget annexe Boutique

### RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice 2016	2 665,51 €
Excédent reporté 2015	21 403,01 €
Excédent final cumulé	<u>24 068,52 €</u>

**>>> Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :**

> Affectation au report à nouveau : 24 068,52 €

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget annexe Boutique.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,12 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget annexe  
Cellule Chaîne des Puys

### RAPPORT

Les résultats du Compte Administratif 2016 sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	6 576,73 €
Excédent reporté 2015	12 236,56 €
Excédent final cumulé	18 813,29 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice 2016	25 279,54 €
Déficit antérieur 2015	-31 130,86 €
Déficit final cumulé	- 5 851,32 €
RESTES A REALISER SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	0,00 €
Recettes	12 300,00 €
Solde	12 300,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit final cumulé	-5 851,32 €
Solde des restes à réaliser	12 300,00 €
Excédent final	6 448,68 €

➤➤➤ Il vous est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- > Affectation au report à nouveau : 18 813,29 €

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 du Budget annexe Cellule Chaîne des Puy.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,13 Budget Primitif 2017 : Budget Principal

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (s)					
20	Investissements immobiliers (sauf 204)	2 000 00		2 000 00	2 000 00	2 000 00
204	Subventions investissement immobil.					
21	Investissements corporels	25 000 00	15 700 00	61 382 85	61 382 85	107 062 85
22	Investissements régus en affectation (1)					
23	Investissements en cours	30 000 00		8 000 00	8 000 00	8 000 00
	Total des dépenses d'équipement	40 000 00	15 700 00	101 382 85	101 382 85	117 062 85
10	Crédits, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	62 200 00		62 200 00	62 200 00	62 200 00
18	Compte de liquid. affectation (s)					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières		8 200 00	5 700 00	5 700 00	13 900 00
220	Dépenses d'imposées					
	Total des dépenses financières	62 200 00	8 200 00	67 900 00	67 900 00	66 100 00
<b>45.1</b>	<b>Total des dépenses inscrites au budget (4)</b>	<b>102 200 00</b>	<b>23 900 00</b>	<b>169 282 85</b>	<b>169 282 85</b>	<b>163 162 85</b>
040	Cop. crédits de transfert entre sections (s)			5 600 00	5 600 00	5 600 00
047	Coopérations paritaires (s)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement			5 600 00	5 600 00	5 600 00
<b>TOTAL</b>		<b>102 200 00</b>	<b>23 900 00</b>	<b>174 882 85</b>	<b>174 882 85</b>	<b>168 762 85</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 50 517 15

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 239 300 00

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (s)					
13	Subventions d'investissement pour l'inv.		38 800 00	3 000 00	3 000 00	41 800 00
16	Emprunts et dettes assimilées pour l'inv.					
20	Investissements immobiliers (sauf 204)					
204	Subventions investissement immobil.					
21	Investissements corporels					
22	Investissements régus en affectation (1)					
23	Investissements en cours					
	Total des recettes d'équipement		38 800 00	3 000 00	3 000 00	41 800 00
10	Crédits, fonds et réserves pour l'inv.	63 000 00		64 982 85	64 982 85	64 982 85
1008	Excédents de fonctionnement capitalisés (1)					
138	Autres subv. investim. non rattachées					
155	Subv. et subventions régus					
18	Compte de liquid. affectation					
26	Participation à créances rattachées à des parts					
27	Autres immobilisations financières		24 700 00	5 700 00	5 700 00	30 400 00
224	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	63 000 00	24 700 00	70 682 85	70 682 85	98 362 85
<b>45.2</b>	<b>Total des recettes inscrites au budget (4)</b>	<b>63 000 00</b>	<b>63 500 00</b>	<b>73 682 85</b>	<b>73 682 85</b>	<b>137 182 85</b>
021	Transfert de la section de fonctionnement (1)			32 100 00	32 100 00	32 100 00
040	Cop. crédits de transfert entre sections (s)	45 700 00		70 017 15	70 017 15	70 017 15
047	Coopérations paritaires (s)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	45 700 00		102 117 15	102 117 15	102 117 15
<b>TOTAL</b>		<b>102 200 00</b>	<b>63 500 00</b>	<b>175 800 00</b>	<b>175 800 00</b>	<b>239 300 00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 239 300 00

Pour information :

Il s'agit, pour le budget voté en vigueur, des ressources propres correspondant à l'exécution des recettes inscrites au fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit de l'engagement de crédits de la dette et de nouveaux prélèvements de la commune au de fonctionnement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL 50 517 15  
DEGAGE PAR LA SECTION FONCTIONNEMENT

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-13-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	750 600,00		794 300,00	794 300,00	794 300,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 114 800,00		2 088 800,00	2 088 800,00	2 088 800,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	187 700,00		127 300,00	127 300,00	127 300,00
655	Frais de fonctionnement des groupes élect					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 287 000,00</b>		<b>3 010 400,00</b>	<b>3 010 400,00</b>	<b>3 010 400,00</b>
66	Charges financières	22 800,00		30 200,00	30 200,00	30 200,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00		37 000,00	37 000,00	37 000,00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			73 100,00	73 100,00	73 100,00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 289 600,00</b>		<b>3 150 700,00</b>	<b>3 150 700,00</b>	<b>3 150 700,00</b>
023	Transferts à la section d'investissement (5)			32 100,00	32 100,00	32 100,00
042	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)	48 700,00		69 100,00	69 100,00	69 100,00
043	Dot. d'ordre d'imputat. de la part. fond. (7)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>48 700,00</b>		<b>91 200,00</b>	<b>91 200,00</b>	<b>91 200,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 135 500,00</b>		<b>3 241 900,00</b>	<b>3 241 900,00</b>	<b>3 241 900,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (2)

+

=

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 3 241 900,00

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 500,00		6 664,19	6 664,19	6 664,19
70	Produits des services de gestion & ventes diverses	569 700,00		616 400,00	616 400,00	616 400,00
73	Impôts et taxes					
74	Crédits subvention de participations	2 537 800,00		2 296 800,00	2 296 800,00	2 296 800,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 135 500,00</b>		<b>2 922 864,19</b>	<b>2 922 864,19</b>	<b>2 922 864,19</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Recettes sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 135 500,00</b>		<b>2 922 864,19</b>	<b>2 922 864,19</b>	<b>2 922 864,19</b>
042	Dot. d'ordre de transfert entre sections (6)			6 800,00	6 800,00	6 800,00
043	Dot. d'ordre d'imputat. de la part. fond. (7)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>			<b>6 800,00</b>	<b>6 800,00</b>	<b>6 800,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 135 500,00</b>		<b>2 929 664,19</b>	<b>2 929 664,19</b>	<b>2 929 664,19</b>

R 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (2)

+

=

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 3 241 900,00

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)** 65 600,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'équilibre des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sera à l'encre le hors-bordement du compte de la dette et de nouveaux investissements de la commune ou de rattachement.

(1) Cf. p. 4 R. Modalités de vote

(2) Prelevé en cas de manque des recettes de l'exercice précédent après vote du compte administratif et à la reprise anticipée des recettes.

(3) La vote de l'organe délibérant 2016 s'effectuera sur les propositions suivantes :

(4) Si la commune ou l'établissement dépose le budget des propositions semi-cumulées :

(5) DP 023 + R 002 - LA 042 + R 042 - R 042 - DP 042 - DP 043 + R 043

(6) A partir d'aujourd'hui dans le cadre d'un vote des crédits selon la méthode de l'investissement par vote autorisée pour les écoles, collèges, lycées, centres de formation (CFC) et autres établissements dans le cadre de budgets annexes.

(7) En dépenses, le chapitre 023 recense les restes d'investissement réalisés sur les biens reçus et affectés. Et recense, à l'usage, les crédits affectés, l'imputation de ces restes effectués sur un exercice antérieur.

(8) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une opération isolée en espèces au profit d'un service public non départemental ou vice versa.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure au chapitre 78.

(10) Le compte 1099 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(11) Dotée de l'opération DP 023 + DP 042 - R 042 sur les opérations R 043 R 043 - DP 042

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-13-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal.

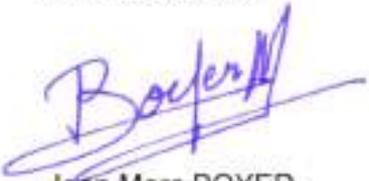
Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,13 Budget Primitif 2017 :Budget Principal

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➡➡ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

#### SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	760 650 00		794 300 00	794 300 00	794 300 00
012	CHARGES DE PERSONNEL	2 114 600 00		2 088 800 00	2 088 800 00	2 088 800 00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	187 750 00		127 300 00	127 300 00	127 300 00
658	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>3 063 000 00</b>		<b>3 010 400 00</b>	<b>3 010 400 00</b>	<b>3 010 400 00</b>
66	Charges financières	22 800 00		30 200 00	30 200 00	30 200 00
67	Charges exceptionnelles	1 000 00		37 000 00	37 000 00	37 000 00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			73 100 00	73 100 00	73 100 00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>3 086 800 00</b>		<b>3 150 700 00</b>	<b>3 150 700 00</b>	<b>3 150 700 00</b>
023	Opér. d'ordre de transfert à l'investissement (5)			32 100 00	32 100 00	32 100 00
042	Opér. d'ordre de transfert entre secteurs (3)	48 700 00		59 100 00	59 100 00	59 100 00
043	Opér. d'ordre à l'extérieur de la sect. fond. (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>48 700 00</b>		<b>91 200 00</b>	<b>91 200 00</b>	<b>91 200 00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 135 500 00</b>		<b>3 241 900 00</b>	<b>3 241 900 00</b>	<b>3 241 900 00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 3 241 900 00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES	8 000 00		6 664 19	6 664 19	6 664 19
70	Produit des services du domaine à vertes diverses	580 700 00		616 400 00	616 400 00	616 400 00
73	Droits et taxes					
74	Dotations, subventions de participation	2 537 800 00		2 299 800 00	2 299 800 00	2 299 800 00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>3 135 500 00</b>		<b>2 922 864 19</b>	<b>2 922 864 19</b>	<b>2 922 864 19</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>3 135 500 00</b>		<b>2 922 864 19</b>	<b>2 922 864 19</b>	<b>2 922 864 19</b>
042	Opér. d'ordre de transfert entre secteurs (3)			6 600 00	6 600 00	6 600 00
043	Opér. d'ordre à l'extérieur de la sect. fond. (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 600 00</b>		<b>6 600 00</b>	<b>6 600 00</b>	<b>6 600 00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 135 500 00</b>		<b>2 928 464 19</b>	<b>2 928 464 19</b>	<b>2 928 464 19</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 3 241 900 00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>85 600 00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stock (R)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 500.00		2 000.00	2 000.00	2 000.00
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	26 000.00	15 700.00	91 382.85	91 382.85	107 082.85
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours	20 000.00		8 000.00	8 000.00	8 000.00
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>49 500.00</b>	<b>15 700.00</b>	<b>101 382.85</b>	<b>101 382.85</b>	<b>117 082.85</b>
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées	52 200.00		52 200.00	52 200.00	52 200.00
18	Compte de liaison - Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières		8 200.00	5 700.00	5 700.00	13 900.00
005	Dotations d'impôts					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>52 200.00</b>	<b>8 200.00</b>	<b>57 900.00</b>	<b>57 900.00</b>	<b>66 100.00</b>
45..1	<b>Total des op. pour compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>101 700.00</b>	<b>23 900.00</b>	<b>159 282.85</b>	<b>159 282.85</b>	<b>183 182.85</b>
040	Cap. d'ordre de transfert entre sections (5)			5 600.00	5 600.00	5 600.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>			<b>5 600.00</b>	<b>5 600.00</b>	<b>5 600.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>101 700.00</b>	<b>23 900.00</b>	<b>164 882.85</b>	<b>164 882.85</b>	<b>188 782.85</b>
						+
	<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>					<b>50 517.15</b>
						=
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>239 300.00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stock (R)					
13	Subventions d'investissement dans 136		38 800.00	3 000.00	3 000.00	41 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>38 800.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>3 000.00</b>	<b>41 800.00</b>
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1068)	63 000.00		64 982.85	64 982.85	64 982.85
1068	Excédents de fonctionnement supplémentaires (10)			10 917.15	10 917.15	10 917.15
136	Autres subs. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affilié (R)					
26	Participation & créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières		24 700.00	5 700.00	5 700.00	30 400.00
004	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>63 000.00</b>	<b>24 700.00</b>	<b>81 600.00</b>	<b>81 600.00</b>	<b>108 300.00</b>
45..2	<b>Total des op. pour le compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>63 000.00</b>	<b>63 500.00</b>	<b>84 600.00</b>	<b>84 600.00</b>	<b>148 100.00</b>
027	Investiss. de la section de fonctionnement (5)			32 100.00	32 100.00	32 100.00
040	Cap. d'ordre de transfert entre sections (5)	48 700.00		59 100.00	59 100.00	59 100.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>48 700.00</b>		<b>91 200.00</b>	<b>91 200.00</b>	<b>91 200.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>101 700.00</b>	<b>63 500.00</b>	<b>175 800.00</b>	<b>175 800.00</b>	<b>239 300.00</b>
						+
	<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>					<b>50 517.15</b>
						=
	<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>239 300.00</b>

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>85 600.00</b>
---	------------------

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Boyer JM', written over a horizontal line.

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,14 Budget Primitif 2017 :Budget Annexe Réserve Chauffeur

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle de la Vallée de Chauffeur, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 700,00		48 187,57	48 187,57	48 187,57
012	CHARGES DE PERSONNEL	81 600,00		97 400,00	97 400,00	97 400,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
05	Autre charges de gestion courante	200,00				
056	Frais de fonctionnement des groupes d'eau					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>131 600,00</b>		<b>145 587,57</b>	<b>145 587,57</b>	<b>145 587,57</b>
06	Charges financières					
07	Charges exceptionnelles					
08	Dotations aux provisions (1)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>131 600,00</b>		<b>145 587,57</b>	<b>145 587,57</b>	<b>145 587,57</b>
042	Dot. travaux à réaliser de la section (2)					
043	Dot. travaux à réaliser de la section (3)	6 300,00		4 012,43	4 012,43	4 012,43
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>6 300,00</b>		<b>4 012,43</b>	<b>4 012,43</b>	<b>4 012,43</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>137 900,00</b>		<b>149 600,00</b>	<b>149 600,00</b>	<b>149 600,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>149 600,00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES A CARACTERE GENERAL	3 000,00		3 096,94	3 096,94	3 096,94
73	Produit de vente					
74	Produits subventionnés de fonctionnement	134 800,00		121 700,00	121 700,00	121 700,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes réelles de gestion courante</b>	<b>137 800,00</b>		<b>125 596,94</b>	<b>125 596,94</b>	<b>125 596,94</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>137 800,00</b>		<b>125 596,94</b>	<b>125 596,94</b>	<b>125 596,94</b>
042	Dot. travaux à réaliser de la section (2)					
043	Dot. travaux à réaliser de la section (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>137 800,00</b>		<b>125 596,94</b>	<b>125 596,94</b>	<b>125 596,94</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>125 596,94</b>

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>4 012,43</b>	<p>Pour information :</p> <p>(1) Il s'agit d'un budget voté en équilibre, des ressources prévues correspondent à l'équilibre des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux financements de la structure ou de l'équipement.</p>
--	-----------------	---

(1) Cf. 2.4.9. Montants de vote.  
 (2) Montants en 000 de 1000 de des résultats de l'exercice précédent (sauf pour le compte administratif ou le compte annexé des résultats).  
 (3) Le vote de la délibération doit être antérieur au vote des propositions nouvelles.  
 (4) La commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (5) Cf. DF 033 = Rf 037 - Cf. 042 = Rf 042 - Rf 043 = Cf. 042 - Cf. 041 = Rf 041 - Cf. 043 = Rf 043.  
 (6) A savoir uniquement dans le cadre d'un acte de gestion courante (sauf pour le produit de vente de l'équipement portant caractère général pour les seuls opérations d'aménagement/équipement ZAC) ou autres opérations dans le cadre de budgets affectés.  
 (7) En dépenses, le chapitre 02 constitue les nouveaux financements réalisés sur les travaux réalisés en affectation sur recettes d'ordre de la section. En cas d'achats, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice précédent.  
 (8) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une cession d'actifs en dehors de ceux qui sont soumis à la procédure de vente publique ou par voie de vente.  
 (9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur les annexes de détail Annexes V-A2.  
 (10) Le compte 080 n'est pas un chapitre mais un article Cf. 0740111.  
 (11) S'agit de l'opération DF 033 + DF 042 - Rf 042 ou, selon les opérations Rf 022 + Rf 042 - Cf 042.

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20170206-41-2017-14-DE  
 Date de télétransmission : 28/02/2017  
 Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) -  
RESERVE DE CHAUDEFOUR

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Déca 01					
20	Interventions financières (art.7.10)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	6 300 00		16 600 00	16 600 00	16 600 00
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des dépenses d'équipement	6 300 00		16 600 00	16 600 00	16 600 00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
15	Emprunts et autres emprunts					
18	Compte de liaison "Affacturage (8)					
25	Participation à charges (autres que des parts)					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'immobilisation					
	Total des dépenses financières					
45..1	Total des apports pour le compte de tiers (9)					
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 300 00		16 600 00	16 600 00	16 600 00
040	Dotations de fonctionnement au secteur (5)					
041	Dotations participations (6)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	6 300 00		16 600 00	16 600 00	16 600 00

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	16 600 00

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Déca 01					
13	Subventions d'investissement reçues (10)					
16	Emprunts et autres emprunts (non TSE)					
20	Immobilisations incorporelles (art.7.24)					
204	Subventions d'équipement reçues					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds et réserves (non TSE)					
1363	Excédents de fonctionnement reportés (11)					
138	Autres subv. à invest. non financières					
165	Dotations et remboursements reçus					
18	Compte de liaison "Affacturage"					
25	Participation à charges (autres que des parts)					
27	Autres immobilisations financières					
004	Produits des cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières					
45..2	Total des apports pour le compte de tiers (8)					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	Prélèvements de la section de fonctionnement (3)					
040	Dotations de fonctionnement au secteur (5)	6 300 00		4 012 43	4 012 43	4 012 43
041	Dotations participations (6)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	6 300 00		4 012 43	4 012 43	4 012 43
	TOTAL	6 300 00		4 012 43	4 012 43	4 012 43

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	12 587 57
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	16 600 00

Pour information :

Il s'agit d'un budget avec en sus d'être des recettes propres correspondant à l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement il s'agit de financer le remboursement du capital de la dette et les travaux d'investissement de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	4 012 43
---	----------

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-14-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Réserve  
Chaudefour.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,15 Budget Primitif 2017 :Budget Annexe Réserve Godivelle et Rocher de la Jacquette

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Annexe des Réserves Naturelles de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ **Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -  
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 650,00		66 908,81	66 908,81	66 908,81
012	CHARGES DE PERSONNEL	53 100,00		82 200,00	82 200,00	82 200,00
014	ATTENUATION DE PRECISES					
05	Autres charges de gestion courante					
055	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>87 750,00</b>		<b>129 108,81</b>	<b>129 108,81</b>	<b>129 108,81</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotation aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			8 000,00	8 000,00	8 000,00
	<b>Total des dépenses réalisées de fonctionnement</b>	<b>87 750,00</b>		<b>137 108,81</b>	<b>137 108,81</b>	<b>137 108,81</b>
020	Restes à la section d'investissement (5)					
042	Capacité d'investissement autorisée	1 400,00		1 493,19	1 493,19	1 493,19
043	Capacité d'investissement à acc. (6) (7)	1 200,00		1 493,19	1 493,19	1 493,19
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>89 350,00</b>		<b>138 600,00</b>	<b>138 600,00</b>	<b>138 600,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>89 350,00</b>		<b>138 600,00</b>	<b>138 600,00</b>	<b>138 600,00</b>

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>138 600,00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	APPORTS DE CHARGES					
70	Produit des services au sein de la commune					
72	Produit de la taxe					
74	Écarts, subventions de services	66 150,00		119 798,34	119 798,34	119 798,34
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes réalisées de fonctionnement</b>	<b>66 150,00</b>		<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprise sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réalisées de fonctionnement</b>	<b>66 150,00</b>		<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>
042	Capacité d'investissement autorisée					
043	Capacité d'investissement à acc. (6) (7)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>66 150,00</b>		<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>66 150,00</b>		<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>	<b>119 798,34</b>

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>=</b>
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>138 600,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	<b>1 493,19</b>	(1) Vingt, pour un budget vote en réduction, des dépenses d'ordre de fonctionnement à l'aval des dépenses de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement à cet égard et le remboursement de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	-----------------	---

(1) Cf. p. 4 10 - Révisé de vote  
 (2) Rappels en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent dans les C, compte tenu de la situation de la commune au 31/12/2016.  
 (3) Cf. p. 4 10 - Révisé de vote  
 (4) Cf. p. 4 10 - Révisé de vote  
 (5) Cf. p. 4 10 - Révisé de vote  
 (6) Cf. p. 4 10 - Révisé de vote  
 (7) Cf. p. 4 10 - Révisé de vote  
 (8) A savoir uniquement dans le cadre d'un projet de développement durable de la commune ou de l'établissement.  
 (9) A savoir uniquement dans le cadre d'un projet de développement durable de la commune ou de l'établissement.  
 (10) A savoir uniquement dans le cadre d'un projet de développement durable de la commune ou de l'établissement.  
 (11) A savoir uniquement dans le cadre d'un projet de développement durable de la commune ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-15-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) -  
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Matériels d'équipement acquis					
21	Immobilisations corporelles	2 000 00		3 690 00	3 690 00	3 690 00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	2 000 00		3 690 00	3 690 00	3 690 00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'équipement					
16	Emprunts et autres emprunts (hors 158)					
18	Leasing et leasing - affectation (1)					
36	Participation à des entités rattachées à des comités					
37	Autres immobilisations financières					
020	Dotations d'opérations					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45_1</b>	<b>Total des opérations compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	2 000 00		3 690 00	3 690 00	3 690 00
040	Dot. annuelles de transfert entre sections (1)					
041	Comptes administrés (1)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		2 000 00		3 690 00	3 690 00	3 690 00

N 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 3 690 00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Solde (R)					
13	Subventions d'équipement (hors 158)	800 00				
16	Emprunts et autres emprunts (hors 158)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Matériels d'équipement acquis					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (1)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	800 00				
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1000)					
1000	Excédents de fonctionnement réalisés (1)					
158	Autres sous-évalués non transférables					
160	Leasing et leasing affectés (hors 16)					
18	Coûts de leasing - affectation					
36	Participation à des entités rattachées à des comités					
37	Autres immobilisations financières					
004	Produit des opérations d'investissement					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>45_2</b>	<b>Total des op. pour le compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	800 00				
021	Crédit de la section de fonctionnement (1)					
040	Dot. annuelles de transfert entre sections (1)	1 200 00		1 493 19	1 493 19	1 493 19
041	Comptes administrés (1)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	1 200 00		1 493 19	1 493 19	1 493 19
<b>TOTAL</b>		2 000 00		1 493 19	1 493 19	1 493 19

N 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) = 2 136 61

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES = 3 690 00

Pour information :

Il s'agit pour un budget voir en équilibre des ressources propres prévisionnelles et l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les remboursements des investissements de la section de fonctionnement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 493 19
---	----------

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-15-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Réserve Godivelle et Rocher de la Jacquette.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41.2017,16 Budget Primitif 2017 : Budget Annexe Réserve Chastreix

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤➤ **Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.**

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 900,00		238 900,00	238 900,00	315 800,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	108 800,00		113 000,00	113 000,00	221 800,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
66	Autres charges de gestion courante					
660	Frais de fonctionnement des groupes locaux					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>185 900,00</b>		<b>349 900,00</b>	<b>349 900,00</b>	<b>535 800,00</b>
66	Charges exceptionnelles					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotation aux amortissements					
69	Dépenses exceptionnelles					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>185 900,00</b>		<b>349 900,00</b>	<b>349 900,00</b>	<b>535 800,00</b>
042	Dot. contre de transfert entre sections (1)					
043	Dot. contre de transfert entre sections (2)	7 300,00		7 700,00	7 700,00	15 000,00
043	Dot. contre de transfert de la section (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 300,00</b>		<b>7 700,00</b>	<b>7 700,00</b>	<b>15 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>193 200,00</b>		<b>357 600,00</b>	<b>357 600,00</b>	<b>550 800,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>550 800,00</b>

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services et prestations fournis			3 262,74	3 262,74	3 262,74
73	Impôts et taxes					
74	Subventions, subventions de participation	193 200,00		336 200,00	336 200,00	529 400,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>531 662,74</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (1)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>531 662,74</b>
042	Dot. contre de transfert entre sections (1)					
043	Dot. contre de transfert de la section (2)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>531 662,74</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>531 662,74</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	+
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>531 662,74</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	7 700,00
--	----------

Il s'agit, pour un budget voté en deux fois, des ressources affectées conformément à l'article 104 de la loi de finances relative au budget de la commune de Chastreix.

(1) Art. 2, 4 B - Amendement de vote  
 (2) Montre en cas de besoin des résultats de l'exercice précédent ainsi que le compte administratif ou le bilan arrêté des résultats  
 (3) Le vote de l'ordre de transfert est porté uniquement sur des provisions budgétaires  
 (4) B - le produit ou l'atténuation budgétaire affecté le régime des provisions budgétaires  
 (5) DP 003 + RI 001 - D 042 + RP 042 - R 042 + DP 042 - D 041 + RI 041 - DP 043 + RP 043  
 (6) A savoir uniquement dans le cadre de la loi sur les collectivités territoriales permanentes affecté au vote pour les seuls opérations d'aménagement/équipement 040 - J  
 (7) A savoir uniquement dans le cadre de budget annexes  
 (8) B - dépenses de fonctionnement - les dépenses de fonctionnement affectées sur les fonds reçus en affectation - En outre, il existe le cas échéant l'affectation de ces fonds effectués sur un exercice précédent  
 (9) A savoir uniquement lorsque la commune ou l'établissement affecté une dotation globale en dépenses au profit d'un service public non personnalisé au titre de son vote  
 (10) B - B - le vote des amendements pour lesquels la loi figure sur les articles de la loi de finances 040  
 (11) Le régime 1098 n'est pas un chapitre mais un article du budget (12)  
 (12) Code de l'équipement DP 003 + DP 042 - RP 042 ou Code de l'équipement RI 001 + RI 040 - D 040

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-16-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Moins (R)					
20	Investissements non prévus (sur 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Investissements corporels	7 300 00		7 670 97	7 670 97	7 670 97
22	Investissements reçus en affectation (R)					
23	Investissements en cours					
	<b>Total des crédits d'équipement</b>	<b>7 300 00</b>		<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>7 300 00</b>		<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>
10	Dotations, fonds et dotations					
13	Subventions d'investissement					
16	Impôts et taxes assimilés					
18	Compte de réserve "Affaires" (R)					
26	Fonctionn & dépenses relatives à des parts					
27	Aides financières diverses					
020	Subventions (R) reçues					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45..1</b>	<b>Total des crédits pour compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>7 300 00</b>		<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>
040	Crédit global de transfert entre sections (R)					
041	Crédits de transfert (R)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
<b>TOTAL</b>		<b>7 300 00</b>		<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>	<b>7 670 97</b>

<b>0 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>4 729 03</b>
<b>=</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 400 00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016) (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Moins (R)					
13	Subventions d'investissement (sur 138)					
16	Impôts et taxes assimilés (sur 162)					
20	Investissements non prévus (sur 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Investissements corporels					
22	Investissements reçus en affectation (R)					
23	Investissements en cours					
	<b>Total des crédits d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et dotations (sur 100)					
1068	Dotations de fonctionnement assimilées (R)					
136	Aides (sur 27) versées non capitalisables					
166	Dotés et subventions reçues					
18	Compte de réserve "Affaires"					
26	Fonctionn & dépenses relatives à des parts					
27	Aides financières diverses					
000	Produits des opérations d'investissement					
	<b>Total des recettes financières</b>					
<b>45..2</b>	<b>Total des crédits pour le compte de tiers (R)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>					
031	Versement de la section de fonctionnement (R)					
040	Crédit global de transfert entre sections (R)	7 300 00		12 400 00	12 400 00	12 400 00
041	Crédits de transfert (R)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>7 300 00</b>		<b>12 400 00</b>	<b>12 400 00</b>	<b>12 400 00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>7 300 00</b>		<b>12 400 00</b>	<b>12 400 00</b>	<b>12 400 00</b>

<b>0 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	
<b>=</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>12 400 00</b>

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en lecture des recettes d'ordre d'investissement à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, à cet égard, l'excédent du chapitre de la section et les recettes d'investissement de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 400 00</b>
---	------------------

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-16-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Réserve Chastreix.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,16 Budget Primitif 2017 :Budget Annexe Réserve Chastreix

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Annexe de la Réserve Naturelle Chastreix Sancy, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➤➤ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE CHASTREIX SANCY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>		<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	76 300,00		236 900,00	236 900,00	236 900,00
012	CHARGES DE PERSONNEL	109 600,00		113 000,00	113 000,00	113 000,00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>185 900,00</b>		<b>349 900,00</b>	<b>349 900,00</b>	<b>349 900,00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>185 900,00</b>		<b>349 900,00</b>	<b>349 900,00</b>	<b>349 900,00</b>
023	Transfert à la section d'investissement (5)					
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (3)	7 700,00		7 700,00	7 700,00	7 700,00
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (3)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>7 700,00</b>		<b>7 700,00</b>	<b>7 700,00</b>	<b>7 700,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>193 200,00</b>		<b>357 600,00</b>	<b>357 600,00</b>	<b>357 600,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 357 600,00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine à ventes directes			3 262,74	3 262,74	3 262,74
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	193 200,00		335 200,00	335 200,00	335 200,00
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Règles sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections (3)					
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (3)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b></b>		<b></b>	<b></b>	<b></b>
	<b>TOTAL</b>	<b>193 200,00</b>		<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>	<b>338 462,74</b>

R 002 RESULTAT REPORTE DU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 357 600,00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	7 700,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.
--	----------	---

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-16v2-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

**SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) -  
RESERVE CHASTREIX SANCY**

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (5)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	7 300,00		7 670,97	7 670,97	7 670,97
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	7 300,00		7 670,97	7 670,97	7 670,97
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison: Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des perso					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'impôts					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45..1</b>	<b>Total des opé.pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	7 300,00		7 670,97	7 670,97	7 670,97
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	7 300,00		7 670,97	7 670,97	7 670,97

+  
**D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)** 4 729,03

=  
**TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 12 400,00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)					
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>					
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1066)					
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)			4 700,00	4 700,00	4 700,00
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison: Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des perso					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>			4 700,00	4 700,00	4 700,00
<b>45..2</b>	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			4 700,00	4 700,00	4 700,00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)					
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	7 300,00		7 700,00	7 700,00	7 700,00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	7 300,00		7 700,00	7 700,00	7 700,00
	<b>TOTAL</b>	7 300,00		12 400,00	12 400,00	12 400,00

\*  
**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)**

=  
**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES** 12 400,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	7 700,00
---	----------

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-16v2-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Réserve Chastreix.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,17 Budget Primitif 2017 :Budget Annexe Boutique

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2017 concernant le Budget Annexe de la Boutique du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➔ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (BOUTIQUE) - BOUTIQUE  
DU PARC

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (mRAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 100 00		64 800 00	64 800 00	64 800 00
012	CHARGES DE PERSONNEL	68 400 00		80 100 00	80 100 00	80 100 00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante	1 100 00		1 100 00	1 100 00	1 100 00
658	Frais de fonctionnement des groupes locaux					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>69 500 00</b>		<b>116 000 00</b>	<b>116 000 00</b>	<b>116 000 00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	200 00		200 00	200 00	200 00
68	Dotations aux provisions (4)					
022	Dépenses imputées					
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>70 700 00</b>		<b>118 000 00</b>	<b>118 000 00</b>	<b>118 000 00</b>
042	Comptabilité de transfert entre sections (5)					
043	Comptabilité de transfert entre sections (6)					
043	Comptabilité de transfert de fond. (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>70 700 00</b>		<b>118 000 00</b>	<b>118 000 00</b>	<b>118 000 00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 118 000 00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (mRAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produit des services à caractère social	41 000 00		41 781 48	41 781 48	41 781 48
70	Produit de base					
74	Subside subvention de participation	48 600 00		50 000 00	50 000 00	50 000 00
75	Autres produits de gestion courante	150 00		130 00	130 00	130 00
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>89 750 00</b>		<b>91 931 48</b>	<b>91 931 48</b>	<b>91 931 48</b>
76	Subside financiers					
77	Subside exceptionnelles					
78	Reprise sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>89 750 00</b>		<b>91 931 48</b>	<b>91 931 48</b>	<b>91 931 48</b>
042	Comptabilité de transfert entre sections (5)					
043	Comptabilité de transfert entre sections (6)					
043	Comptabilité de transfert de fond. (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>89 750 00</b>		<b>91 931 48</b>	<b>91 931 48</b>	<b>91 931 48</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 91 931 48

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION  
D'INVESTISSEMENT (11)**

Il s'agit, pour un budget unitaire, de réaliser des ressources propres complémentaires à l'apport des recettes réelles de fonctionnement, sur des dépenses réelles de fonctionnement, il est à noter le remboursement au capital de la dette et les nouvelles imputations de la dette sur le 28 (investissement)

- (1) Cf. p. 4 et 5. Matières de vote
- (2) Résultat au titre de l'exécution des réalisations de travaux et prestations de services au compte administratif ou au compte annexe des résultats
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles
- (4) Si le caractère du régime est différent de celui des propositions nouvelles
- (5) Cf. 013 et 014, Cf. 042 et 043, Cf. 042 et 043, Cf. 042 et 043, Cf. 042 et 043
- (6) A savoir uniquement produit de versement en faveur des sections de l'Association participant au projet, autorisé pour les études opérationnelles d'aménagement touristique (AOC) et ailleurs en vertu de la loi de finances de l'Etat
- (7) En dépenses, le chapitre 22 recense les travaux d'investissement réalisés sur des biens reçus en affectation. En recette, il recense le cas échéant, le remboursement de ces travaux effectués sur un exercice antérieur
- (8) A savoir uniquement lorsque la justification de l'investissement effectué est mentionnée au dossier de demande de subside public non personnalisé du MRE ou du 1100
- (9) Seul le subside subvention pour compte de tiers figure sur ces deux votes (cf. 042 et 043)
- (10) Le 280200 1088 à inscrire au chapitre des autres du chapitre 12
- (11) Table de l'annexe DF 003 - DF 042 - DF 043 au titre de l'annexe (1) 022 - 01 - 01 000

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-17-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Boutique.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le

et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	0000 00					
20	Interventions non prévues (art 234)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Interventions diverses	5 100,00		55 500,00	55 500,00	55 500,00
22	Interventions reçues en rétroactivité					
23	Interventions en cours					
	Total des dépenses d'équipement	5 100,00		55 500,00	55 500,00	55 500,00
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Comptes de liaison - Affiliations					
26	Participation à travaux réalisés à des particuliers					
27	Autres interventions financières					
020	Dotations d'infrastructures					
	Total des dépenses financières					
<b>45_1</b>	<b>Total des ops pour compte de tiers (R)</b>					
	Total des dépenses réelles d'investissement	5 100,00		55 500,00	55 500,00	55 500,00
040	Opérations de transfert entre exercices					
041	Opérations patrimoniales (2)					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	<b>TOTAL</b>	<b>5 100,00</b>		<b>55 500,00</b>	<b>55 500,00</b>	<b>55 500,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>55 500,00</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	0000 00					
13	Subventions d'investissement reçues			37 800,00	37 800,00	37 800,00
16	Emprunts et dettes assimilées reçus (20)					
20	Interventions diverses reçues (art 234)					
204	Subventions d'équipement reçues					
21	Interventions diverses					
22	Interventions reçues en rétroactivité					
23	Interventions en cours					
	Total des recettes d'équipement			37 800,00	37 800,00	37 800,00
10	Dotations, fonds et réserves			2 951,32	2 951,32	2 951,32
1066	Subventions de fonctionnement (art 10)					
136	Autres subv. d'ordre non classifiées					
185	Dotations d'infrastructures reçues					
18	Comptes de liaison - Affiliations					
26	Participation à travaux réalisés à des particuliers					
27	Autres interventions financières					
024	Produits des locations d'infrastructures					
	Total des recettes financières			2 951,32	2 951,32	2 951,32
<b>45_2</b>	<b>Total des ops pour le compte de tiers (R)</b>					
	Total des recettes réelles d'investissement			40 751,32	40 751,32	40 751,32
021	Virement de 4e section de fonctionnement (2)	4 400,00		4 900,00	4 900,00	4 900,00
040	Opérations de transfert entre exercices	700,00		4 400,00	4 400,00	4 400,00
041	Opérations patrimoniales (2)					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	5 100,00		9 300,00	9 300,00	9 300,00
	<b>TOTAL</b>	<b>5 100,00</b>		<b>50 051,32</b>	<b>50 051,32</b>	<b>50 051,32</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>56 500,00</b>

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 300,00</b>
---	-----------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des recettes prévues correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, et non à financer le fonctionnement du service de la dette et les travaux d'investissement de la commune du développement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-18-DE  
Date de télétransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,18 Budget Primitif 2017 :Budget Annexe Cellule Chaîne de Puys

### RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire 2017 concernant le Budget Annexe de la Cellule Chaîne des Puys du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

⇒⇒ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	48 700 00		30 300 00	30 300 00	30 300 00
012	INDICEDS DE PERSONNEL	251 000 00		255 700 00	255 700 00	255 700 00
014	ATTENDUS DE PRODUITS					
60	ACTES STRATEGIQUES GESTION COURANTE					
650	Frais de fonctionnement des groupes d'usagers					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>297 700 00</b>		<b>298 000 00</b>	<b>298 000 00</b>	<b>298 000 00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotation aux provisions (4)					
022	Dépenses imprévues			1 100 00	1 100 00	1 100 00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>297 700 00</b>		<b>297 100 00</b>	<b>297 100 00</b>	<b>297 100 00</b>
202	Crédit à la section d'investissement (5)	4 400 00		4 900 00	4 900 00	4 900 00
242	Dot. d'usagers de l'entretien section (6)	700 00		4 400 00	4 400 00	4 400 00
243	Dot. usagers à l'entretien de la section (7)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 100 00</b>		<b>9 300 00</b>	<b>9 300 00</b>	<b>9 300 00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>302 800 00</b>		<b>306 400 00</b>	<b>306 400 00</b>	<b>306 400 00</b>

O 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 299 400 00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
012	ATTENDUS DE COORDONNE					
70	PRODUIT des services du territoire à venir (8-9)					
73	Produit d'usagers					
74	COUVERTURE SUBVENTIONS DE GESTION COURANTE	302 800 00		277 586 71	277 586 71	277 586 71
75	ACTES STRATEGIQUES GESTION COURANTE					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>302 800 00</b>		<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Rapports aux provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>302 800 00</b>		<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>
242	Dot. usagers à l'entretien de la section (6)					
243	Dot. usagers à l'entretien de la section (7)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>302 800 00</b>		<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>302 800 00</b>		<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>	<b>277 586 71</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 299 400 00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	5 300 00	(1) Le dégage est le budget voté en matière des dépenses d'ordre de fonctionnement à l'exclusion des recettes réelles de fonctionnement et des dépenses réelles de fonctionnement. Il est à l'origine du mouvement de capital de la section et du mouvement récapitulatif de la section de ce mouvement.
--	----------	--

- (1) R. 4. 4. 4. - Mouvement de vote
- (2) Réserve en cas de report des dépenses de fonctionnement prévues dans le budget primitif ou le report anticipé des recettes
- (3) L'AR 106 de l'année précédente est prise en compte sur les propositions nouvelles
- (4) S. la commune ou établissement qui fait le budget des dépenses d'investissement
- (5) DP 202 = R. 021 - 21 040 + RP 042 - RP 040 - DP 042 - 21 041 - RP 041 - DP 040 + RP 040
- (6) A servir uniquement dans le cadre d'un budget des dépenses selon la méthode de financement décentralisée appliquée pour les services techniques d'aménagement et d'entretien, 242
- (7) A servir uniquement dans le cadre d'un budget des dépenses
- (8) En dépenses - le produit de la section de l'investissement réside sur le budget de l'opération. En recette - il est le cas échéant l'imputation de ces revenus d'usagers sur un exercice antérieur
- (9) A servir uniquement lorsque le communisme est établi dans l'exercice de la section et que les dépenses de la section sont supérieures au produit de la section
- (10) Le produit de la section de l'investissement est le produit de la section de l'investissement et le produit de la section de l'investissement
- (11) Le produit de la section de l'investissement est le produit de la section de l'investissement et le produit de la section de l'investissement

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-18-DE  
Date de téltransmission : 28/02/2017  
Date de réception préfecture : 28/02/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Cellule Chaîne de Puys.

Nombre de voix exprimées : 145/200

Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017  
LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 6 février 2017

Le Comité Syndical du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 5 janvier 2017, s'est réuni le 6 février 2017 à 15h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nbr de voix	Pouvoir de	Nbr de voix	Cumul
ANDRAUD	1			1
BONNICHON	16			17
BOYER	1	GISCARD DELCROS	16 8	42
BRUGIERE	1			43
CHEVALEYRE	1			44
COURTADON	8			52
DESCOEUR	2			54
FARGEIX	1			55
GARDES	1	SAUVADE FERRE	8 1	65
GAY	8	BRUT	2	75
GOUTTEBEL	1			76
GUIBERT	16			92
HOARAU	2			94
MANSANA ROCHE	2			96
MARION	1	DELCOUDERT BRUNMUROL	2 2	101
MARTINIERE	2			103
MONCOURIER	2			105
MOURGUES (suppléant)	2			107
PICARD	8			115
PONCHET PASSEMARD	2			117
RISPAL	1	MONIER	1	119
RODDE	8	FABRE VAUCHE	8 1	136
ROUX	1			137
SERRE	2			139
TIBLE	1			140
VIGUES	2	VAURILLON BRESSON	1 2	145

Nombre de voix total : 145/200

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## 41-FINANCES

41,2017,18 Budget Primitif 2017 :Budget Annexe Cellule Chaîne de Puy

### RAPPORT

Le projet de Budget Supplémentaire 2017 concernant le Budget Annexe de la Cellule Chaîne des Puy du Parc, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➡➡ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	46 700.00		30 300.00	30 300.00	30 300.00
012	CHARGES DE PERSONNEL	251 000.00		255 700.00	255 700.00	255 700.00
014	ATTENUATION DE PRODUITS					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'étus					
	<b>Total des dépenses de gestion courante</b>	<b>297 700.00</b>		<b>286 000.00</b>	<b>286 000.00</b>	<b>286 000.00</b>
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (A)					
022	Dépenses imprévues			1 100.00	1 100.00	1 100.00
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>297 700.00</b>		<b>287 100.00</b>	<b>287 100.00</b>	<b>287 100.00</b>
023	Virement à la section d'investissement (3)	4 400.00		4 900.00	4 900.00	4 900.00
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)	700.00		4 400.00	4 400.00	4 400.00
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
	<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>5 100.00</b>		<b>9 300.00</b>	<b>9 300.00</b>	<b>9 300.00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>-302 800.00</b>		<b>296 400.00</b>	<b>296 400.00</b>	<b>296 400.00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

**TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 296 400.00

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser 2016 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
013	ATTENUATION DE CHARGES					
70	Produits des services du domaine & ventes diverses					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, subventions de participations	302 800.00		277 586.71	277 586.71	277 586.71
75	Autres produits de gestion courante					
	<b>Total des recettes de gestion courante</b>	<b>302 800.00</b>		<b>277 586.71</b>	<b>277 586.71</b>	<b>277 586.71</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions (4)					
	<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>302 800.00</b>		<b>277 586.71</b>	<b>277 586.71</b>	<b>277 586.71</b>
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (5)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (6)					
	<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>					
	<b>TOTAL</b>	<b>302 800.00</b>		<b>277 586.71</b>	<b>277 586.71</b>	<b>277 586.71</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 18 813.29

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES** 296 400.00

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (11)</b>	9 300.00
--	----------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondantes à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement, il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-18v2-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUY

Budget Primitif 2017

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A 3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	5 100.00		56 448.68	56 448.68	56 448.68
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	5 100.00		56 448.68	56 448.68	56 448.68
10	Dotations, fonds et réserves					
13	Subventions d'investissement					
16	Emprunts et dettes assimilées					
18	Compte de liaison - Affectation (8)					
26	Participation & créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
020	Dépenses d'imprévus					
	<b>Total des dépenses financières</b>					
<b>45..1</b>	<b>Total des op. pour compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	5 100.00		56 448.68	56 448.68	56 448.68
040	Opér. d'ordre de transfert entre secteurs (5)					
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>					
	<b>TOTAL</b>	5 100.00		56 448.68	56 448.68	56 448.68

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	5 851.32
=	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	62 300.00

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire Budget 2016 (1)	Restes à réaliser (2016 (2))	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR+Vote)
010	Stocks (6)					
13	Subventions d'investissement (hors 138)		12 300.00	37 800.00	37 800.00	50 100.00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 166)					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation (7)					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>		12 300.00	37 800.00	37 800.00	50 100.00
10	Dotations, fonds et réserves (hors 1066)			2 900.00	2 900.00	2 900.00
1066	Excédents de fonctionnement capitalisés (10)					
138	Autres subv. d'invest. non transférables					
165	Dépôts et cautionnements reçus					
18	Compte de liaison - Affectation					
26	Participation & créances rattachées à des participations					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations					
	<b>Total des recettes financières</b>			2 900.00	2 900.00	2 900.00
<b>45..2</b>	<b>Total des op. pour le compte de tiers (9)</b>					
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		12 300.00	40 700.00	40 700.00	53 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement (5)	4 400.00		4 900.00	4 900.00	4 900.00
040	Opér. d'ordre de transfert entre sections (5)	700.00		4 400.00	4 400.00	4 400.00
041	Opérations patrimoniales (5)					
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	5 100.00		9 300.00	9 300.00	9 300.00
	<b>TOTAL</b>	5 100.00	12 300.00	50 000.00	50 000.00	62 300.00

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	9 300.00
=	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	62 300.00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	9 300.00
---	----------

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20170206-41-2017-18v2-DE  
Date de télétransmission : 23/03/2017  
Date de réception préfecture : 23/03/2017

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe Cellule Chaîne de Puys.

Nombre de voix exprimées : 145/200

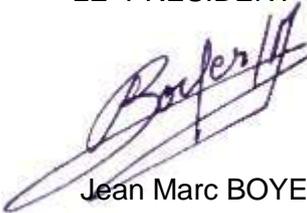
Pour : 145

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 6 février 2017

LE PRESIDENT



Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le